

Dossier Stocamine :
Le bien-fondé de la position unanime des collectivités locales et des associations de citoyens enfin reconnu !

Monsieur Jean Rottner, Président de la Région Grand Est, salue solennellement les conclusions du rapporteur public qui, ce lundi 11 octobre lors d'une audience de la Cour Administrative d'Appel de Nancy, s'est prononcé en faveur de l'annulation de l'arrêté préfectoral autorisant le stockage définitif et illimité des déchets industriels ultimes sur le site de Stocamine à Wittelsheim.

Ces conclusions, préalables au jugement définitif de la CAA de Nancy qui a été mis en délibéré, reconnaissent le bien-fondé de la position unanime des collectivités locales et associations de citoyens qui demandent, depuis des années, la poursuite, par l'Etat, des opérations d'extraction.

C'est avec espoir mais aussi prudence que le jugement définitif est attendu dans les jours qui viennent. Espoir car l'ensemble des acteurs locaux mobilisés sur ce dossier espèrent que ces conclusions seront suivies. Prudence car le jugement définitif est à la seule appréciation de la cour qui est souveraine.

Mobilisée sur ce dossier depuis de longues années, la Région a toujours maintenu la même position : poursuivre l'extraction du maximum de déchets de ce site d'enfouissement instable et vulnérable, en proximité de la plus grande nappe phréatique d'Europe, la nappe rhénane.

Sur ce point, le Président Jean Rottner regrette que l'Etat, au travers de la Direction du site de Stocamine, ait adressé une fin de non-recevoir, le 30 septembre dernier lors de la Commission de Suivi de Site, à sa demande d'autorisation d'entrée sur le site formulée en appui d'industriels français du traitement des déchets qui travaillent, avec la Région, à proposer des solutions pour la poursuite de l'extraction et le traitement des déchets ensevelis avant que le confinement ne soit irrémédiable. Si le jugement de la cour venait à confirmer les conclusions du rapporteur public, le Président Jean Rottner demandera instamment à ce que l'Etat revoie sa position et autorise l'accès au site.

Dans ce dossier, la mobilisation sans relâche des collectivités locales et des associations citoyennes commence à être entendue. Espérons qu'elle soit suivie d'effets concrets et tangibles.

Nous ne pouvons nous résoudre à accepter la solution du « moindre coût » proposée par l'Etat dans ce dossier. Le temps joue irrémédiablement en faveur de l'irréversibilité du site d'enfouissement de Stocamine. L'imminence du jugement de la cour administrative d'appel est aujourd'hui une lueur au bout du tunnel.

CONTACT PRESSE

Sandra Rupp-Lang – 06 49 77 96 55 – sandra.rupp-lang@grandest.fr – presse@grandest.fr